RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 17 JUIN 2010

modifiant l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et notamment les articles D.661-1 à D.661-11 ;
Vu l'arrêté du 1 janvier 1993, modifié par l'arrêté du 15 juin 1999, fixant la liste des organismes interprofessionnels représentés dans les sections du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées ;
Vu l'arrêté du 29 avril 1996 fixant la liste des sections pour les semences et plants des espèces ou groupes d'espèces ;
Vu l'arrêté du 14 juin 2009 portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;
Vu l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;
Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS) ;

ARRÊTE :

Article 1er

L'article premier de l'arrêté du 26 juin 2009 susvisé, portant nomination des membres du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées est modifié ainsi qu'il suit :

1. Au titre des représentants des instituts techniques spécialisés ou assimilés de la section "Arbres fruitiers" :
 - les mots "M. HINDIÉ (Jean-Paul)" sont remplacés par "M. CORDIER (François)" ;

2. Au titre des utilisateurs de produits de récolte de la section "Céréales à paille" :
 - les mots "M. DELEFORGE (Martin)" sont remplacés par "M. JELU (Jean-Philippe)" ;

3. Au titre des représentants de l'interprofession de la section "Plantes ornementales" :
 - les mots "LE BORGNE (Michel)" sont remplacés par "M. GUEIRARD (Michel)" ;

4. Au titre des représentants des agriculteurs multiplicateurs de semences ou plants de la section "Pomme de terre" :
- les mots "M. GOKELAERE (Thierry)" sont remplacés par "M. RAMES (Jean-François)".

Article 2

La directrice Générale de l'Alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 17 JUIN 2010

La Directrice Générale de l'Alimentation

Pascale BRIAND